

## DEMANDE DE RÈGLEMENT ÉCHELONNÉ en 2 fois

à compléter, signer et retourner par mail, par courrier ou à déposer au siège de la Régie.

Je soussigné(e),

Madame     Monsieur  
 (Cochez la case)

(Prénom, NOM)

demeurant :

(N°, Rue/Allée/Avenue, ...)

(Code Postal)

(VILLE)

téléphone :

adresse mail :

demande le règlement **en 2 fois** pour le solde de la (des) facture(s) suivante(s) :

Numéro(s) et montant(s) de la (des) facture(s) à payer :

Je m'engage à régler le total ci-dessus, **sur 2 mois** consécutifs en respectant les dates des **3 échéances** que je propose ici :

	Dates des échéances :	Montants des échéances :
1 <sup>ère</sup> échéance		
2 <sup>ème</sup> échéance		

**Moyen de paiement choisi :**

(Cochez la case)

par chèque  
 à l'ordre de la Régie,

par virement,  
 en utilisant le R.I.B.  
 ci-dessous :

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 Signature précédée de la mention de la mention « Lu et approuvé »

RIB :				Domiciliation :	
Etablissement 10071	Guichet 91000	N° compte 00002022628	Clé RIB 90	TP EVRY	

IBAN :							BIC :
FR76	1007	1910	0000	0020	2262	890	TRPUFRP1

## RÈGLEMENT ÉCHELONNÉ mode d'emploi

1- Compléter le formulaire,

2- Transmettre le formulaire rempli par mail, par courrier ou bien à déposer au siège de votre Régie :

[service.encaissement@eaucoeurdessonne.fr](mailto:service.encaissement@eaucoeurdessonne.fr)

20, Rue Denis Papin  
91240 Saint Michel sur Orge

3- Dès réception de la confirmation de votre Régie par mail.  
Vous pouvez régler suivant le moyen de paiement que vous avez choisi :

- **PAR CHÈQUES** : Veuillez transmettre les chèques à votre Régie (non antidatés) avec les dates des encaissements indiqués au dos.
- **PAR VIREMENT BANCAIRE** : Indiquez à votre banque le(s) numéro(s) de(s) facture(s) en libellé de chaque virement en utilisant le RIB en pied de formulaire.

---

Pour toute demande d'échéancier plus étendu,  
Vous pouvez contacter votre Régie par mail ou par courrier.

### IMPORTANT :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la Régie publique EAU CŒUR D'ESSONNE afin de prendre en compte votre demande d'échelonnement de vos paiements. Elles sont collectées par le service régie comptabilité et sont destinées à ce dernier ainsi qu'au trésor public. Elles sont conservées durant 10 ans en tant que justificatif comptable. La base juridique du traitement est le contrat.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, de limitation, de portabilité ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à [dpd@cigversailles.fr](mailto:dpd@cigversailles.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.